

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 18/06/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 18/06/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2024/076 – Comité Départemental de Tennis de Table - Opération "Tournée Ping Plage Été 2024"

Mme le Maire expose le projet du Comité départemental de Tennis de Table de la Sarthe, de l'intervention de deux éducateurs sportifs sur l'espace de loisirs le mercredi 28 août 2024 dans le cadre de la tournée "Ping plage" organisée par le Comité de tennis de table.

Vu le projet de convention entre le Comité départemental de tennis de table et la Commune sur l'intervention du Comité tennis de table dans le cadre de l'opération "tournée Ping Plage - été 2024 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter l'intervention de deux éducateurs sportifs du Comité départemental de tennis de table de la Sarthe le 28 août 2024 sur l'espace de loisirs dans le cadre de la tournée "Ping plage" ; l'intervention est faite à titre gracieux.

- D'approuver le projet de convention ;

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/06/2024

Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie